



Comment souscrire un contrat d'entretien Viessmann?

Renvoyez en double exemplaire le contrat d'entretien, dûment complété, à Viessmann Belgium, Service Viessmann, rue du Progrès 2, 4841 Welkenraedt.

Pourquoi souscrire un contrat d'entretien de chauffage Viessmann?

Pour plus de tranquillité

Rien ne vaut un entretien régulier pour minimiser au maximum le risque de panne.

Pour plus de sécurité

Ne vous inquiétez plus de l'état et du bon fonctionnement de votre appareil Viessmann. Lors de chaque visite, tous les composants de sécurité sont soigneusement contrôlés.

Afin de profiter plus longtemps de votre appareil Viessmann

En signant un contrat d'entretien Viessmann, vous faites le bon choix: celui d'assurer un fonctionnement optimum tout en prolongeant la durée de vie de votre installation.

Seul un appareil Viessmann à haut rendement bien réglé et régulièrement contrôlé peut vous garantir d'importantes économies d'énergie. Et qui dit économies d'énergie dit également maîtrise de son budget

Pour le respect de l'environnement

Préservez l'environnement en procédant à l'entretien régulier de votre installation de chauffage. Vous profiterez à coup sûr d'une installation moins polluante.

Viessmann propose deux types d'entretien:

1. VISSMANN SERVICE :

Chaudières au fioul et au gaz

- + Entretien et nettoyage de la chambre de combustion de l'appareil suivant les exigences légales et les prescriptions Viessmann en vigueur
- + Contrôle de la combustion et réglage du brûleur
- + Contrôle du vase d'expansion interne (si présent)
- + Vérification des éléments de sécurité du circuit de combustion. Le remplacement des composants suivants est compris:
 - gaz: joint du brûleur, électrode d'ionisation et d'allumage
 - fioul: gicleur, cellule photoélectrique ou électrode d'ionisation et, si présent, l'élément de préchauffage fioul

Pompes à chaleur

Suite à l'application de la législation européenne F-gaz, certains types de pompes à chaleur sont soumis à un entretien annuel obligatoire. La liste de ces pompes à chaleur est reprise sur www.viessmann.be. Cependant en règle générale, l'entretien obligatoire est d'application pour les produits suivants:

Pompes à chaleur air/eau:

Vitocal 1xx-S (à partir de 8 kW),
Vitocal 2xx-S/A (à partir de 7 kW) et
Vitocal 3xx-A (à partir de 25 kW)

- + Contrôle de l'état général de l'installation
- + Entretien et nettoyage de l'évaporateur de la partie extérieure
- + Inspection du vase d'expansion (si robinet d'arrêt prévu)
- + Nettoyage des filtres hydrauliques (si robinets d'arrêt prévus)
- + Contrôle légal d'étanchéité du circuit de refroidissement (Vitocal 2xx-S/A: > 5 tonnes CO₂eq – Vitocal 3xx-A: > 10 tonnes CO₂eq)
- + Contrôle de l'anode magnésium (si présente)

Pompes à chaleur sol/eau ou eau/eau: Vitocal 2xx/3xx-G (à partir de 21 kW)

- + Contrôle de l'état général de l'installation
- + Vérification du glycol dans le circuit primaire
- + Vérification du vase d'expansion (si robinets d'arrêt fournis)
- + Nettoyage des filtres hydrauliques (si robinets d'arrêt fournis)

- + Contrôle légal d'étanchéité du circuit de refroidissement (> 10 tonnes CO₂eq)
- + Contrôle de l'anode magnésium (si présente)

Ballon d'eau chaude thermodynamique Vitocal x6x-A

- + Contrôle de l'état général de l'installation
- + Entretien et nettoyage de l'évaporateur
- + Contrôle de l'étanchéité du circuit de refroidissement
- + Contrôle de l'anode magnésium

Panneaux solaires thermiques

- + Vérification et contrôle du fluide solaire
- + Vérification du vase d'expansion de l'installation solaire

Chaudières au bois

- + Sur demande

Pile à combustible

Entretien de la partie chaudière gaz : entretien légal

- + Entretien et nettoyage de la chambre de combustion de l'appareil selon les dispositions légales et les prescriptions Viessmann
- + Contrôle de combustion et réglage du brûleur
- + Contrôle du vase d'expansion
- + Contrôle des composants de sécurité du circuit de combustion
- + Remplacement du joint brûleur et de l'électrode d'ionisation et d'allumage compris dans le contrat d'entretien

Entretien de la cellule de combustion

- + Déplacement, main d'oeuvre et composants internes de l'appareil (pièces sujettes à l'usure, sous le capot de la chaudière) compris dans le contrat d'entretien.

2. VISSMANN SERVICE PLUS :

contrat d'entretien Viessmann Service + max. deux interventions par an

Idem au point précédent complété avec des interventions sur les appareils Viessmann, ce suivant les conventions contractuelles et les conditions générales de vente.

Déplacement, heures de travail et pièces internes à l'appareil (pièces au sein du volume de la jaquette du générateur de chaleur) sont compris dans le contrat, avec un maximum de deux interventions par an; les suppléments pour les prestations hors heures de bureaux (service de garde) ne sont pas compris.

Durée de contrat

Les contrats Viessmann Service et Viessmann Service Plus sont conclus pour une durée minimale égale à la fréquence d'entretien de l'appareil (ex.: min. 1 an pour une chaudière au fioul < 70kW ; min. 2 ans pour une chaudière au gaz <70kW), à l'exception du contrat Viessmann Service Plus dont la mise en service de l'appareil est supérieure à un an. Dans ce dernier cas, le contrat est conclu pour une durée égale à minimum trois fréquences d'entretien de l'appareil, (ex.: min. 3 ans pour les chaudières au fioul < 70kW ; min. 6 ans pour les chaudières au gaz <70kW).

Les contrats d'entretien Viessmann Service et Viessmann Service Plus sont reconduits tacitement pour une durée égale à la fréquence d'entretien.

Fréquence d'entretien

Produit	Fréquence d'entretien (tous les x ans)
Chaudière gaz jusqu'à 70 kW	2
Chaudière fioul jusqu'à 70 kW	1
Chaudière gaz entre 70 kW et 250 kW	2
Chaudière gaz à partir de 250 kW	2
Chaudière fioul entre 70 kW et 250 kW	1
Chaudière fioul à partir de 250 kW	1
Installation solaire thermique	5
Pompe à chaleur air	
Vitocal 1xx-S ≤ 8kW ou ≤ 5 tonnes CO ₂ eq	2
Vitocal 1xx-S > 8kW ou > 5 tonnes CO ₂ eq	1
Vitocal 2xx-S/A ≤ 7kW ou ≤ 5 tonnes CO ₂ eq	2
Vitocal 2xx-S/A > 7kW ou > 5 tonnes CO ₂ eq	1
Vitocal 3xx-A ≤ 25 kW ou ≤ 10 tonnes CO ₂ eq	2
Vitocal 3xx-A > 25 kW ou > 10 tonnes CO ₂ eq	1
Pompe à chaleur géothermique	
Vitocal 200-G < 5 tonnes CO ₂ eq	2
Vitocal 3xx-G ≤ 21 kW ou ≤ 10 tonnes CO ₂ eq	2
Vitocal 3xx-G > 21 kW ou > 10 tonnes CO ₂ eq	1
Ballon d'eau chaude thermodynamique	
Vitocal x6x-A	2
Pile à combustible	
Vitovallor PA2	5
Vitovallor PT2	5
Vitovallor 300-P C3TB	autres conditions